

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE du Mardi 05 Mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions :

L'an deux mille vingt-six, le 05 Mai à 17 heures 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Avril 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Président.

Présents : M. Bernard DOREY, Mmes Corinne TROUETTE, Colette PICCIN, Sandrine LUCANTE, M. Michel LAPISSE, Mmes Evelyne MAIMIR, Yolande SERRA, Sandrine RONCERAY.

Absente Excusée ayant donné procuration : Mme LE GUEN Anne-Marie à Mme Yolande SERRA.

Absents Excusés : M. Éric SANGOI, Mme Annie FITAN.

Mme Corinne TROUETTE est élue secrétaire de séance.

2026.03.08 - Résidence de Lézian – Désignation des représentants du CCAS au Conseil de Vie Sociale.

Monsieur Le Président informe l'Assemblée de l'existence d'un Conseil de Vie Sociale au sein de la Résidence de Lézian conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ce conseil permet d'associer les résidents, leurs familles et représentants légaux, au fonctionnement de la résidence. Il détient un pouvoir consultatif et participatif dans le processus d'élaboration de projet (travaux, animations, services, démarches qualité, ...).

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de désigner Madame Evelyne MAIMIR en tant que titulaire et Mme Corinne TROUETTE en tant que suppléante, pour représenter le CCAS de Mirande au Conseil de Vie Sociale de la Résidence de Lézian.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 13/05/2026
PUBLIE, le

M. Bernard DOREY
Le Président du C.C.A.S

Mme Corinne TROUETTE
La secrétaire



COURRIER ARRIVEE LE

20 MAI 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE